

Objectif N1

Créer un cadre à la coopération locale et internationale

Indicateur - Pourcentage du budget communal consacré à la coopération locale et internationale



Faire connaître les évènements spécifiques à la coopération locale et internationale

Contexte

Les Ucclois sont, de manière générale, très peu sensibilisés à la coopération internationale. Peu d'initiatives durables existent. En dehors des rares asbl ou ONG présentes à Uccle, seules quelques initiatives annuelles, portées par des écoles ou l'administration, sont connues.

Développement de l'action

Faire connaître les actions menées par le Service Solidarité Nord-Sud en ayant le souci de sensibiliser les Ucclois et de leur donner la possibilité de s'investir dans cette thématique en relayant différentes actions existantes :

- communiquer par l'ensemble des moyens disponibles (internet, Wolvendael, affiches... actions 2 et 3) sur les projets de solidarité internationale actuellement soutenus par la Commune et projetés (action 95) ainsi que sur le commerce équitable (action 102) ;
- réaliser et distribuer, lors d'évènements communaux, des folders de présentation. Proposer un numéro d'appel pour se renseigner et s'informer/s'impliquer dans cette thématique (action 19) ;
- entretenir une liste de contacts propre à mener ce type de projets.

Enjeux en matière de développement durable

Environnementaux : sensibiliser sur l'impact environnemental de notre consommation dans les pays du Sud.

Economiques : soutenir le commerce équitable.

Sociaux : sensibiliser les Ucclois et encourager l'implication des citoyens.

Indications de calendrier

A initier courant 2010.

Acteur(s)

Pilote(s)	Service Solidarité Nord-Sud
Service(s)	Environnement
Autre(s)	

Moyens financiers

Evaluation de l'action

Environnement	★	Solidarité générations futures
Economie		Solidarité nord / sud
Social		Ampleur géographique

Plus le nombre d'★ est important, plus la faisabilité/l'impact/l'ampleur de l'action est grand

Cote maximale = ★★★

Lien(s) vers action(s)

2, 3, 19, 95, 102

Objectif O1

Etablir une relation de coopération durable avec une entité territoriale du Sud

Indicateur - Signature de la Charte de solidarité entre entités jumelées et renouvellement quinquennal de cette signature

COOPERATION

Action

95

**Identifier une entité du Sud
avec laquelle un jumelage pourrait être conclu****Contexte**

L'idée de jumelage entre Uccle et une entité territoriale du sud induit un projet plus global qu'un simple partage d'expériences entre administrations. L'objectif du jumelage est en effet d'assurer une transversalité des actions, de démultiplier les points d'échanges, les rencontres et de développer des partenariats à plusieurs niveaux : entre équipements sportifs, culturels, entre commerçants, habitants, écoles, ONG... Cette démarche permet d'autre part d'accentuer l'efficacité et la visibilité des actions.

Développement de l'action

L'identification d'une entité jumelle pour Uccle est une décision qui doit s'intégrer dans une logique régionale et fédérale tout en réussissant à impliquer les citoyens :

- au niveau extra-communal, des institutions comme l'AVCB, la DGCD et d'autres peuvent apporter un soutien méthodologique et conseiller la Commune sur un choix de jumelage en fonction des actions déjà existantes ;
- au niveau communal il sera nécessaire d'intégrer les citoyens à l'identification de l'entité pour les intéresser au projet et pouvoir discuter, avec eux, des possibilités de partenariats. Il sera pertinent de créer un Comité de suivi 21 pour ce projet (action 19).

Les deux niveaux d'aide à la décision devront, à un moment donné, échanger avec les entités pressenties avant de pouvoir s'engager et officialiser le jumelage.

Enjeux en matière de développement durable

Un jumelage entre une entité du Nord et du Sud a pour objectif d'améliorer les conditions de vie dans les pays du Sud et de sensibiliser les pays du Nord à leur mode de vie énergivore et inégalitaire. A ce titre, la constitution d'un jumelage, dans les conditions d'une coopération, répond aux trois piliers du développement durable.

Indications de calendrier

A initier courant 2010.

Acteur(s)

Pilote(s)	Service Solidarité Nord-Sud
Service(s)	Environnement
Autre(s)	AVCB, DGCD, Dynamo...

Moyens financiers**Evaluation de l'action**

Environnement	★	Solidarité générations futures
Economie		Solidarité nord / sud
Social		Ampleur géographique

Plus le nombre d'★ est important, plus la faisabilité/l'impact/l'ampleur de l'action est grand

Cote maximale = ★★★

Lien(s) vers action(s)

19, 96, 97

Objectif 01

Etablir une relation de coopération durable avec une entité territoriale du Sud

Indicateur - Signature de la Charte de solidarité entre entités jumelées et renouvellement quinquennal de cette signature

COOPERATION

Action

96

Initier un partage d'expérience entre administrations et structures similaires des deux entités jumelles**Contexte**

Un jumelage est une occasion unique pour aller à la rencontre d'un pays étranger. C'est une chance de découvrir une culture différente et une opportunité donnée à la tolérance. Le choix d'une entité jumelée (action 95) doit impliquer l'administration communale en premier lieu et s'ouvrir à d'autres structures (écoles, hôpitaux, asbl...).

Développement de l'action

Le partage d'expérience représente le moyen pour tisser un lien équitable entre entités jumelées. Un jumelage doit donc se jouer autant sur le plan économique (en soutenant des actions de développement durable local), que sur le plan humain en valorisant les richesses culturelles et artistiques des entités jumelles.

- Identifier, lors des réunions du Comité de suivi 21 sur le jumelage (action 19), les possibilités d'échanges entre entités jumelées (correspondance écrite entre écoles, liens entre centres culturels et/ou salles d'expositions, conseils sur des sujets techniques ou administratifs, échanges commerciaux équitables...).
- Inviter diverses institutions (écoles, asbl, entreprises...) à s'impliquer dans le projet de jumelage. Accompagner les projets qui démarrent et communiquer largement sur les actions entreprises.
- Valoriser les entités qui participent au jumelage par la remise d'un prix, la proposition d'avantages... A définir.

Enjeux en matière de développement durable

Environnementaux : favoriser les échanges de connaissances et agir pour la protection de l'environnement.

Economiques : encourager un pont économique entre les entités jumelles.

Sociaux : impliquer l'ensemble des acteurs ucceclois (habitants, entreprises, écoles,...) dans un projet de jumelage.

Indications de calendrier

A initier quand l'entité jumelée sera identifiée (action 95).

Acteur(s)

Pilote(s)	Service Solidarité Nord-Sud
Service(s)	Environnement
Autre(s)	Comité de suivi 21 (action 19), AVCB, DGCD, Dynamo...

Moyens financiers**Evaluation de l'action**

Environnement	★	Solidarité générations futures
Economie		Solidarité nord / sud
Social		Ampleur géographique

Plus le nombre d'★ est important, plus la faisabilité/l'impact/l'ampleur de l'action est grand

Cote maximale = ★★★

Lien(s) vers action(s)

19, 95

Objectif O1

Etablir une relation de coopération durable avec une entité territoriale du Sud

Indicateur - Signature de la Charte de solidarité entre entités jumelées et renouvellement quinquennal de cette signature**Etablir une charte de solidarité mutuelle
entre les deux entités jumelles de coopération****Contexte**

L'élaboration d'une charte a pour vocation de :

- développer un sentiment d'appartenance ;
- travailler dans un esprit de collaboration ;
- définir des règles communes ;
- partager des valeurs différentes ;
- renforcer une cohérence des pratiques d'encadrement.

Développement de l'action

La création d'une charte doit faciliter le projet de jumelage en lui donnant des lignes directrices claires. Le plus souvent il sera possible de retrouver à l'intérieur d'une Charte de ce type :

- les engagements et les actions proposées dans le projet de jumelage ;
- le nom des entités et des référents chargés de mettre en place les actions et de tenir les engagements pris ;
- des informations sur le niveau des ressources disponibles pour mener à bien le projet.

Cette Charte est d'autant plus importante que les administrations ne seront pas les seules à agir pour ce projet. D'un point de vue pratique :

- discuter la proposition de charte en interne et lors des réunions du Comité de suivi 21 'Jumelage' (action 19) ;
- faire de cette charte un travail partagé entre les deux entités jumelées. Faire valider la proposition par les pouvoirs décisionnels ;
- faire évoluer la charte en fonction de l'adhésion de nouveaux partenaires, de nouveaux projets...

Enjeux en matière de développement durable

Les enjeux du développement durable (environnement, économique, social) devront s'intégrer dans la proposition de Charte.

Indications de calendrier

A initier une fois l'entité jumelle identifiée (action 95).

Acteur(s)

Pilote(s)	Service Solidarité Nord-Sud
Service(s)	Environnement
Autre(s)	Comité de suivi 21 (action 19)

Moyens financiers**Evaluation de l'action**

Environnement	★	Solidarité générations futures
Economie		Solidarité nord / sud
Social		Ampleur géographique

Plus le nombre d'★ est important, plus la faisabilité/l'impact/l'ampleur de l'action est grand

Cote maximale = ★★★

Lien(s) vers action(s)

19, 95

Objectif P1

Initier la campagne « Commune du commerce équitable » et en obtenir le titre

Indicateur - *Obtention et maintien du titre*
 « Commune du commerce équitable »



COOPERATION

Action

98

Adopter une résolution en faveur du commerce équitable

Contexte

Voter une résolution en faveur du commerce équitable revient à s'engager publiquement en faveur d'un travail donnant droit à une rémunération équitable c'est-à-dire un travail qui assure au producteur, ainsi qu'à sa famille, une existence conforme à la dignité humaine (article 23 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme). Il s'agit également de l'un des critères d'adhésion à la campagne « Commune du commerce équitable ».

Développement de l'action

Le Conseil Communal doit pouvoir voter la résolution en toute connaissance de cause. Il importe donc de lister une série d'actions qui découleront de cet engagement, par exemple :

- sensibiliser les citoyens au commerce équitable par leurs propres canaux d'informations (notamment dans le Wolvendael - action 2) et via les media locaux (action 102) ;
- standardiser l'achat de certains produits équitables (café, jus...) ;
- élargir progressivement la gamme de produits équitables achetés par l'administration (riz, snacks, fruits, coton...) (action 53 et 100).

Il sera important de faire connaître cet engagement afin de renforcer l'exemplarité de la Commune et marquer son soutien envers une forme d'économie alternative. L'adoption d'une résolution est autant une action de communication que de modification du système existant.

Enjeux en matière de développement durable

Environnementaux : Un commerce équitable est étroitement lié au respect de l'environnement.

Économiques : Achat des produits garantissant un revenu décent auprès des producteurs.

Sociaux : Amélioration de l'indice de développement humain (IDH) dans les pays producteurs.

Indications de calendrier

A initier courant 2010.

Acteur(s)

Pilote(s)	Service Environnement
Service(s)	Collège des Bourgmestre et Echevins
Autre(s)	

Moyens financiers

Evaluation de l'action

Environnement	★	Solidarité générations futures
Economie		Solidarité nord / sud
Social		Ampleur géographique

Plus le nombre d'★ est important, plus la faisabilité/l'impact/l'ampleur de l'action est grand

Cote maximale = ★★★

Lien(s) vers action(s)

2, 3, 53, 100, 102

Objectif P1

Initier la campagne « Commune du commerce équitable » et en obtenir le titre

Indicateur - *Obtention et maintien du titre*
 « Commune du commerce équitable »



Faire un premier pas vers la labellisation CDCE en créant un Comité de pilotage diversifié

Contexte

En lien avec l'action 19 « *Mettre en place des 'Comité de suivi 21' Commune/citoyen* », la constitution d'un Comité de pilotage pour la campagne « Commune du commerce équitable » doit favoriser la coordination et la prise de décision des initiatives nécessaires à l'avancement de la campagne. Le comité assure l'engagement de la commune dans la durée et la mène à l'obtention du titre.

Développement de l'action

La création d'un Comité de pilotage diversifié passe par un appel à participation auprès des fonctionnaires communaux, des conseillers communaux, des habitants, des militants, des représentants de divers acteurs locaux impliqués (entreprises, écoles, commerces...), d'ONG...

Cet appel à participation doit être le plus visible possible et rester actif en permanence pour favoriser toute nouvelle arrivée.

Enjeux en matière de développement durable

Environnementaux : un commerce équitable est étroitement lié au respect de l'environnement ;

Économiques : favoriser des investissements éthiques ainsi qu'un salaire juste pour les agriculteurs du Sud ;

Sociaux : faire respecter des conditions de travail décentes, soutenir la formation de syndicat dans les pays producteurs.

Indications de calendrier

A initier courant 2010.

Acteur(s)

Pilote(s)	Service Environnement
Service(s)	Tous
Autre(s)	Habitants, asbl, entreprises, ONG...

Moyens financiers

Evaluation de l'action

Environnement	★	Solidarité générations futures
Economie		Solidarité nord / sud
Social		Ampleur géographique

Plus le nombre d'★ est important, plus la faisabilité/l'impact/l'ampleur de l'action est grand

Cote maximale = ★★★

Lien(s) vers action(s)

19

Objectif P1

Initier la campagne « Commune du commerce équitable » et en obtenir le titre

Indicateur - *Obtention et maintien du titre*
 « Commune du commerce équitable »



Inclure le commerce équitable dans les achats de la Commune

Contexte

Il s'agit, dans un premier temps, de généraliser l'achat de produits alimentaires courants (café, thé, sucre, jus...) pour initier une réflexion plus profonde sur d'autres achats équitables et/ou éthiques moins bien identifiés (vêtements, mobilier...).

Développement de l'action

- La première année, les services responsables des achats de produits alimentaires pour la Commune (Services Décès et Action Sociale) proposeront, sur un mois, une dégustation de différents cafés équitables afin de pouvoir en sélectionner un et d'impliquer les employés dans la démarche de changement. Un autre produit équitable (jus de fruit, chocolat, thé, sucre...) sera également proposé. Les produits choisis serviront tant pour les besoins internes de l'administration que pour les événements qu'elle organise.
- Par la suite, le Comité de Pilotage CDCE (action 99) veillera à encourager une augmentation du nombre de produits issus du commerce équitable, en incluant également des produits belges éthiques.
- Le Comité de pilotage ainsi que la Commune mèneront d'autre part une communication régulière et spécifique visant à promouvoir l'intégration de produits issus du commerce équitable auprès des travailleurs de l'administration et des citoyens (action 103).

Enjeux en matière de développement durable

Environnementaux : respect de la biodiversité car respects des cultures et élevages locaux (Sud) ; réduction des pollutions car réductions des déplacements (Nord).

Économiques : salaires et rémunérations justes, risques partagés.

Sociaux : dans le sud, augmentation de la qualité de vie des individus et des communautés (une partie des gains issus du commerce équitable est utilisée pour la communauté locale, l'enseignement, etc.).

Indications de calendrier

Action continue à initier début 2010 et à augmenter de manière annuelle.

Acteur(s)

Pilote(s)	Services Décès-Inhumations et Action Sociale, puis Comité de Pilotage (action 99)
Service(s)	Economat, responsable achats de chaque service, Solidarité Nord-Sud, Environnement
Autre(s)	

Moyens financiers

Evaluation de l'action

Environnement	★	Solidarité générations futures
Economie		Solidarité nord / sud
Social		Ampleur géographique

Plus le nombre d'★ est important, plus la faisabilité/l'impact/l'ampleur de l'action est grand

Cote maximale = ★★★

Lien(s) vers action(s)

16, 99, 103

Objectif P1

Initier la campagne « Commune du commerce équitable » et en obtenir le titre

Indicateur - *Obtention et maintien du titre*
 « Commune du commerce équitable »



**Susciter le commerce équitable
 comme enjeu pédagogique dans les écoles**

Contexte

Par son rôle pédagogique, l'école est une porte d'entrée privilégiée pour faire connaître les comportements responsables. Conscient de cette opportunité, l'échevinat de l'Education a déjà initié plusieurs actions de sensibilisation auprès des écoles (énergie, action 51 - alimentation, action 53). Il s'agit de développer une logique similaire en ajoutant, à l'accompagnement proposé aux écoles, les enjeux du commerce équitable.

Développement de l'action

Afin de susciter le commerce équitable il sera nécessaire de s'informer sur les possibilités d'actions à mener avec les élèves. A ce titre, le guide de la campagne « Commune du Commerce Equitable » fournit quelques exemples :

- participer à des campagnes des Magasins du monde, comme "À l'école des p'tits déj' du monde" ;
- introduire un "Jeune magasin du monde" dans les écoles ;
- utiliser le matériel pédagogique mis à disposition par la coordination de la campagne : dossiers pédagogiques, portraits de producteurs et présentation de coopératives, vidéos, etc. (s'informer sur www.cdce.be);
- sollicitez l'intervention d'une association qui propose des animations scolaires sur la solidarité Nord-Sud.

Il reste important que l'administration éveille en parallèle les directeurs d'écoles sur d'autres enjeux tout aussi fondamentaux comme l'éducation à l'environnement, la mobilité douce ou encore la coopération (action 24).

Enjeux en matière de développement durable

Environnementaux : un commerce équitable est étroitement lié au respect de l'environnement

Economiques : favoriser des investissements éthiques ainsi qu'un salaire juste pour les agriculteurs du Sud

Sociaux : faire respecter des conditions de travail décentes, soutenir la formation de syndicat dans les pays producteurs, faire du commerce équitable un enjeu pédagogique

Indications de calendrier

A initier courant 2010.

Acteur(s)

Pilote(s)	Service de l'Education
Service(s)	Service Environnement
Autre(s)	

Moyens financiers

Evaluation de l'action

Environnement	★	Solidarité générations futures
Economie		Solidarité nord / sud
Social		Ampleur géographique

Plus le nombre d'★ est important, plus la faisabilité/l'impact/l'ampleur de l'action est grand

Cote maximale = ★★★

Lien(s) vers action(s)

24

Objectif P1

Initier la campagne « Commune du commerce équitable » et en obtenir le titre

Indicateur - *Obtention et maintien du titre*
 « Commune du commerce équitable »



Communiquer largement et régulièrement sur la campagne CDCE

Contexte

Malgré une croissance exceptionnelle (+154% entre 2000 et 2005, source DGCID), le commerce équitable représente une part très faible du commerce international. Mettre en avant ce marché en communiquant sur la campagne « Commune du Commerce Equitable » doit favoriser une augmentation de la demande et donc, à terme, améliorer l'offre en produits équitables et généraliser la prise en compte des conditions de travail des producteurs marginalisés.

Développement de l'action

- Communiquer par l'ensemble des moyens disponibles (internet, Wolvendael, affiches... actions 2 et 3) sur les produits de consommation équitable ainsi que sur l'avancée de la campagne.
- Entretenir une liste d'organismes actifs présents à Uccle et en Région Bruxelloise ainsi qu'une liste de contacts pouvant soutenir ce type de projet, inclure les commerces et HORECA équitables, les ONG liées au commerce équitable... les situer sur la carte des ressources durables de la commune (action 6).
- Distribuer, lors d'évènements communaux, des folders de présentation déjà existants (ou élaborer un dépliant de sensibilisation au commerce équitable), ainsi qu'un numéro d'appel pour se renseigner et pouvoir s'impliquer dans la campagne.
- Proposer une action de sensibilisation sur le commerce équitable. Inscrire cette action parmi l'une des nombreuses dates internationales dédiées au commerce équitable, aux relations Nord-Sud ou au développement durable.

Enjeux en matière de développement durable

Environnementaux : un commerce équitable est étroitement lié au respect de l'environnement.

Économiques : favoriser des investissements éthiques ainsi qu'un salaire juste pour les agriculteurs du Sud.

Sociaux : faire respecter des conditions de travail décentes, soutenir la formation de syndicat dans les pays producteurs, éveiller une responsabilité citoyenne sur le sujet.

Indications de calendrier

Action à initier courant 2010.

Acteurs

Pilote(s)	Service Environnement
Service(s)	Information et Participation, Manifestations Publiques
Autre(s)	Magasins fairtrade

Moyens financiers

Evaluation de l'action

Environnement	★	Solidarité générations futures
Economie		Solidarité nord / sud
Social		Ampleur géographique

Plus le nombre d'★ est important, plus la faisabilité/l'impact/l'ampleur de l'action est grand

Cote maximale = ★★★

Lien(s) vers action(s)

2, 3, 6

Objectif P1

Initier la campagne « Commune du commerce équitable » et en obtenir le titre

Indicateur - *Obtention et maintien du titre*
 « Commune du commerce équitable »



Inciter les fonctionnaires communaux à poursuivre et étendre leur action de « panier bio »

Contexte

Une consommation durable est avant tout une consommation locale. Afin de crédibiliser un discours qui s'inscrit dans une logique de développement durable, il est important de promouvoir au même titre qu'un commerce équitable international (permettant d'obtenir des denrées non disponibles en Belgique), un commerce local de produits du terroir.

Développement de l'action

Depuis plus d'un an, un Groupe d'achat solidaire de l'agriculture paysanne (Gasap) s'est constitué au sein de l'administration communale d'Uccle. Plusieurs employés communaux achètent ensemble des paniers hebdomadaires de fruits et légumes locaux de saison et respectueux de l'environnement.

- Il s'agit avant tout de pérenniser et d'étendre cette action notamment en la faisant connaître en interne et en invitant les ouvriers/employés à participer au groupement d'achat ou à en constituer d'autres.
- Il serait également intéressant de rendre public le mode de fonctionnement du groupement d'achat afin d'encourager les initiatives similaires.

Enjeux en matière de développement durable

Environnementaux : prise en compte de l'empreinte carbone des aliments, soutien à une agriculture locale et biologique.

Économiques : favoriser l'émergence de petits producteurs locaux.

Sociaux : créer des emplois et renouer un lien avec la provenance de notre alimentation.

Indications de calendrier

Action en cours à étendre.

Acteur(s)

Pilote(s)	Service Environnement
Service(s)	
Autre(s)	Agents communaux participant au groupement d'achat, employés et ouvriers communaux

Moyens financiers

Evaluation de l'action

Environnement	★	Solidarité générations futures
Economie		Solidarité nord / sud
Social		Ampleur géographique

Plus le nombre d'★ est important, plus la faisabilité/l'impact/l'ampleur de l'action est grand

Cote maximale = ★★★

Lien(s) vers action(s)

54